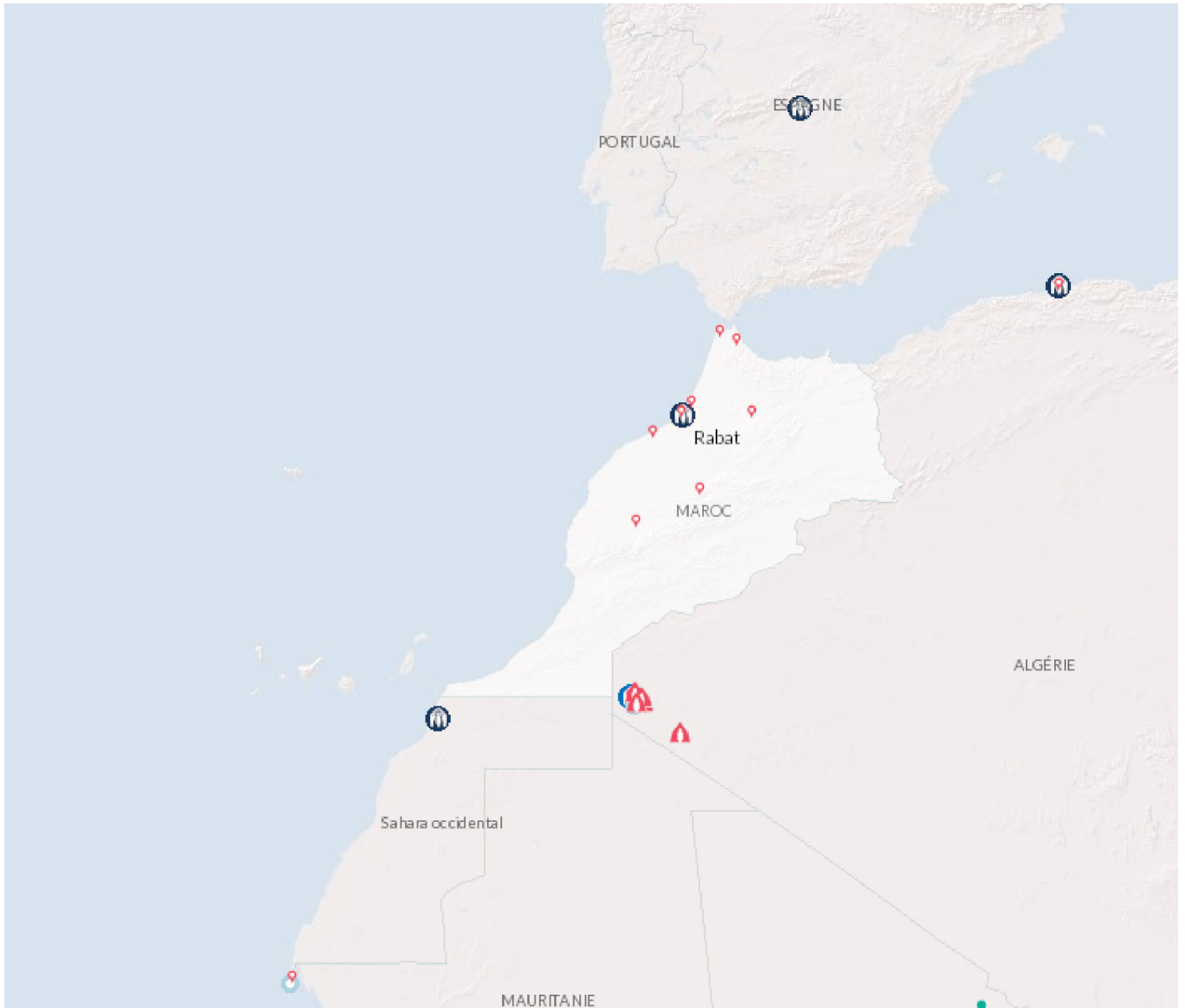




Résumé du plan 2020

16/1/2020

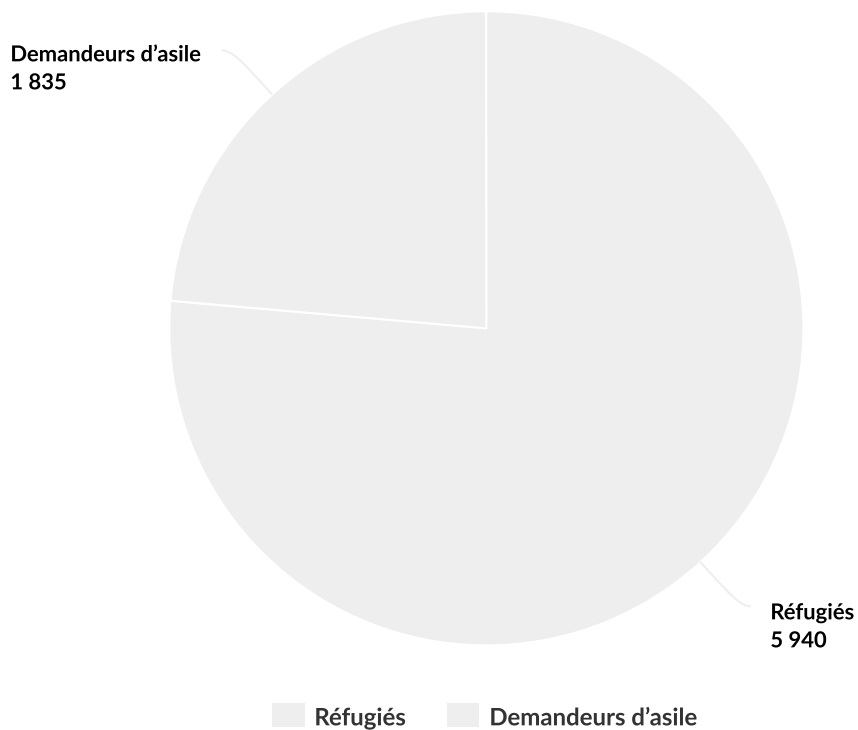
Opération: Maroc



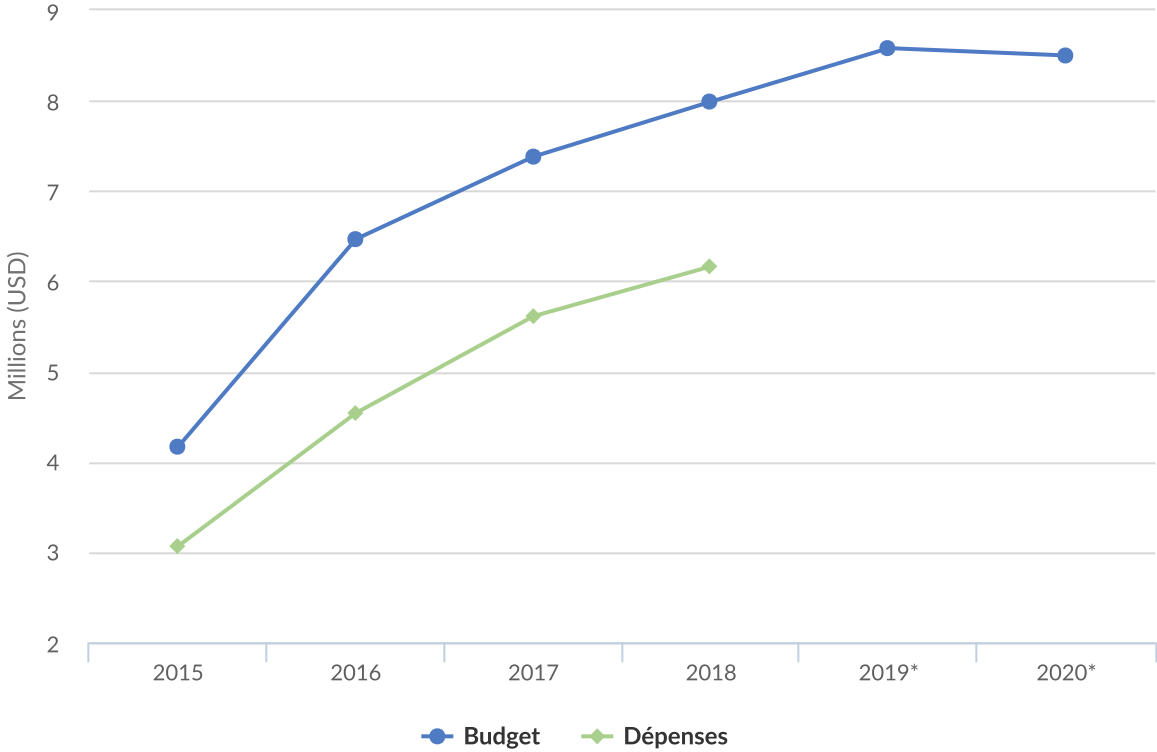
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 15% EN 2018

2018	7,775
2017	6,779
2016	6,733



Budgets et Dépenses - Maroc



Chiffres clés

- 100% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire seront scolarisés
- 100% des réfugiés auront accès aux soins de santé primaires publics
- 12 275 demandeurs d'asile seront enregistrés
- 2000 familles réfugiées vulnérables recevront une aide financière régulière
- 500 réfugiés seront aidés à créer leur propre entreprise

Environnement opérationnel

Traditionnellement pays de transit, le Maroc devient maintenant aussi un lieu de destination. Les réfugiés, dont 55% sont originaires de la République arabe syrienne (Syrie), résident dans plus de 50 lieux à travers le pays, ce qui est une tendance positive du point de vue de l'intégration locale, mais représente également un défi pour le Gouvernement, le HCR et les partenaires pour atteindre les plus vulnérables et leur apporter les services dont ils ont besoin.

Pour relever ces défis, le HCR a adopté une stratégie avancée active consistant à élargir les aides en espèces pour soutenir les réfugiés les plus vulnérables, même dans des sites éloignés. Il a également augmenté les capacités de ses partenaires à aider l'Organisation et le Gouvernement à entreprendre des missions conjointes régulières de proximité sur le terrain. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a élargi les partenariats avec le secteur privé pour aider les réfugiés au Maroc et il continuera de le faire en 2020.

La politique nationale sur l'immigration et l'asile, introduite au Maroc en 2013, permet aux réfugiés de bénéficier d'une protection dans le pays, notamment de la protection contre le refoulement, et d'avoir accès à des services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé et l'emploi. Néanmoins, des lacunes dans l'accès aux documents d'identité et à l'emploi persistent, ainsi que des manques dans l'accès aux soins de santé secondaires et tertiaires, en raison de l'exclusion des réfugiés du régime d'assurance maladie existant pour les nationaux pauvres. Le HCR plaide auprès du Gouvernement pour que les réfugiés puissent utiliser pleinement ces services et il poursuivra ses efforts de plaidoyer en ce sens en 2020.

En attendant la présentation par le Gouvernement du projet de loi sur l'asile au Parlement, le HCR reste responsable de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié des demandeurs d'asile. Ceux qui réunissent les conditions pour obtenir le statut de réfugié sont adressés par le HCR à la Commission interministérielle sur la régularisation relevant du Ministère des affaires étrangères. En dépit de sa suspension en mars 2017, la Commission a repris du service en décembre 2018. En 2020, son rôle demeurera essentiel pour les réfugiés enregistrés par le HCR pour leur garantir des documents d'identité et un accès à l'emploi formel.

Principales priorités

En 2020, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- aider le Gouvernement à établir un régime national d'asile ;
 - apporter une aide humanitaire et une protection aux réfugiés, en particulier aux plus vulnérables ;
 - assurer un renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux en matière de gestion de l'asile ;
 - mettre en œuvre des solutions durables pour les réfugiés, en particulier par l'intégration locale ou par la réinstallation dans un pays tiers pour les plus vulnérables.
-

